



Enjeux de la réforme territoriale et nouvelles dispositions de la fiscalité locale

► **Luc-Alain VERVISCH**, Administrateur territorial en disponibilité, Formateur-Consultant en gestion et finances locales, Chargé de cours à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'ESSEC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etudier de manière approfondie les différentes dispositions de la réforme territoriale et en expliciter les enjeux.

Maîtriser les nouvelles dispositions de la fiscalité locale.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 14 mai • 27 mai • 4 juillet • 11 octobre
26 novembre • 10 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 8 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **La loi relative à la réforme territoriale du 16 décembre 2010 modifie de manière significative l'organisation des collectivités territoriales et des EPCI, ainsi que la répartition des compétences entre les différentes institutions locales. Il est prévu que ces dispositions entrent en application à travers plusieurs étapes, la dernière d'entre elles portant sur la création du conseiller territorial, en 2014.**
- **Un point particulier portera sur :**
 - Le périmètre du futur conseiller territorial : le canton redessiné dont les nouveaux contours seront adoptés au plus tard en 2012.
 - Le mode de scrutin
 - Le statut du conseiller territorial
 - La répartition des compétences du département et de la région
- **La journée de formation et d'échanges consiste à examiner les dispositions prévues par la loi, celle-ci portant sur deux axes principaux :**
 - 1^{er} axe : L'articulation entre les communes et les intercommunalités
Si le rôle de la commune est réaffirmé par la loi, celle-ci prévoyant la création d'un nouveau type de commune, la « commune nouvelle », l'intercommunalité se trouve renforcée. Les dispositions nouvelles contenues dans la loi sont nombreuses et ont d'importantes conséquences, en ce qui concerne notamment le périmètre et l'élargissement des compétences.
La loi prévoit également la création de nouvelles formes de structures intercommunales, les métropoles et les pôles métropolitains, dont la vocation consiste à renforcer le développement de l'intercommunalité.
 - 2^e axe : Le département et la région
Si la loi prévoit le maintien des deux institutions, elle apporte une innovation importante à l'organisation locale en créant un élu unique, le conseiller territorial, qui se substituera aux actuels conseillers généraux et conseillers régionaux dès mars 2014.
- **Les perspectives financières et fiscales de la réforme territoriale : crise ou chance ?**
 - La nouvelle donne fiscale et les intercommunalités
 - *Quelles stratégies économiques avec la nouvelle contribution ?*
 - *Quelles conséquences liées à la TH obligatoire...?*
 - Les aspects financiers et fiscaux de la réforme territoriale
 - *Vers une communautarisation des impôts locaux et de la DGF ?*
 - Les relations financières avec l'Etat, les Régions et les Départements
 - *Vers quelle réduction des marges de manœuvre ?*
 - Inégalités entre territoires : la péréquation horizontale est-elle nécessaire, suffisante, et surtout possible ?
 - Mise en perspective des conséquences financières et fiscales de la réforme pour votre collectivité...
- **Conclusion : vers une redéfinition des pactes financiers intercommunaux ?**
- **Évaluation de la formation**

► Méthodologie : *exposés interactifs*

► Matériel pédagogique : *projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur*